

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La ministre*

*Paris, le*

30 OCT. 2014

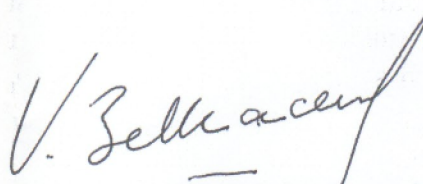
Madame la Présidente,

Vous avez sollicité, pour l'Association de Parents d'Enfants Accidentés par Strangulation (APEAS), l'agrément national en application des articles D. 551-1 et suivants du code de l'éducation, relatifs à l'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Cette demande a été soumise à l'examen du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 juin 2014.

J'ai décidé d'accorder l'agrément national à votre association. Un arrêté signé en ce sens fera l'objet d'une mention au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.



Najat VALLAUD-BELKACEM

Madame Françoise COCHET  
Présidente de l'Association de parents  
d'enfants accidentés par strangulation  
16 rue des écoles  
75 005 PARIS

CHEF CAB N° 2014